



## Test de Développement Général (TDG)

Préalable à l'admission aux programmes en formation professionnelle

### À quoi sert un TDG?

La réussite du test de développement général donne la possibilité d'avoir accès aux programmes de formation professionnelle aux personnes qui n'ont pas les préalables scolaires normalement requis par ces programmes.

Selon le programme de formation professionnelle choisi, certains **préalables spécifiques** pourront cependant être complétés avant de passer le TDG.

Une rencontre avec une conseillère des SARCA permettra d'établir le parcours nécessaire.

### Comment se présente le TDG?

- le TDG comprend 100 questions avec choix de réponse, elles sont regroupées en 5 sections qui sont minutées soit :
  - ➔ raisonnement mécanique
  - ➔ sciences
  - ➔ résolution de problèmes
  - ➔ compréhension de l'écrit
  - ➔ maîtrise de la langue
- la durée totale de la séance est de 2 h
- l'utilisation de la calculatrice (fournie par le centre) est permise pour la partie « résolution de problèmes »
- le seuil de réussite est de 45% pour l'ensemble du test
- seule la mention Succès ou Échec apparaîtra sur votre résultat
- en cas d'échec, le droit de reprise ne peut s'exercer qu'après un an suivant la date de passation du test. Dans ce cas, **le test doit être repris dans son ensemble et ne pourra être repris qu'une seule fois**

**Le candidat doit être âgé d'au moins 18 ans au moment de la passation du TDG**

## Pour s'inscrire aux TDG

- Les personnes intéressées à s'inscrire au TDG doivent se présenter aux services centralisés SARCA du centre Champagnat.
- Nous suggérons d'appeler pour connaître les dates et heures de disponibilité des conseillères.
- L'inscription se fait immédiatement après la rencontre avec une conseillère afin de procéder à l'ouverture d'un dossier.



## Documents obligatoires requis

- carte d'assurance-maladie ou permis de conduire\*\*\*
- une pièce d'identité :
  - Personnes nées au Québec**
    - ⇒ certificat de naissance (émis par le Directeur de l'état civil) ou
    - ⇒ baptistaire (émis avant le 1<sup>er</sup> janvier 1994)
  - Personnes nées ailleurs au Canada (autres provinces)**
    - ⇒ certificat de naissance
  - Personnes nées hors Canada**
    - ⇒ preuve de citoyenneté ou
    - ⇒ preuve de résidence
  - Personnes ayant étudié au Québec**
    - ⇒ relevé de notes récent du MELS et/ou bulletins de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> secondaire réussis de la commission scolaire et/ou résultats d'examens au secteur des adultes.

\*\*\* Sinon, veuillez vous informer aux SARCA pour ces documents manquants.

## Avant de s'inscrire au test

- Vous devez rencontrer une conseillère afin de recevoir une lettre autorisant la passation du TDG.
- Nous conseillons aux candidats de bien se préparer. Pour ce faire, vous pouvez profiter de notre service d'aide à la réactivation de vos connaissances de base en français et mathématiques.

## Pour nous joindre :

☎ 514-350-8800 poste 0

🖱 [www.sarca.csdm.qc.ca](http://www.sarca.csdm.qc.ca)